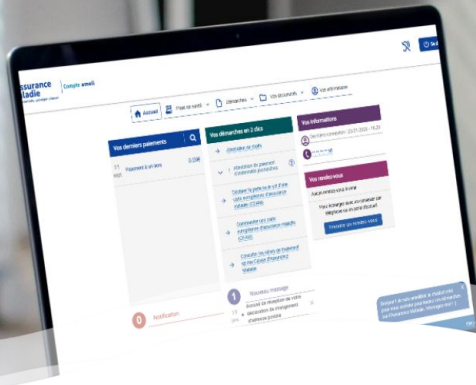




Sors la tête de l'eau et connecte-toi,
le numérique c'est facile.

① — ② — ③ — ④

Focus sur l'espace personnel Ameli



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

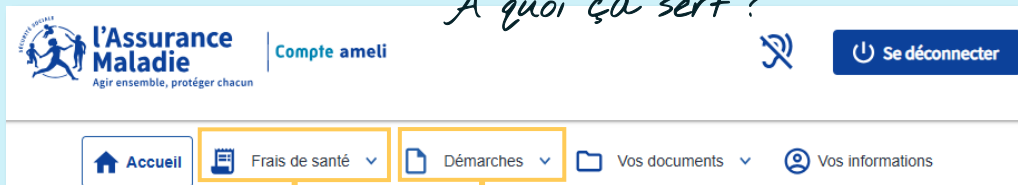
Connaissez-vous Ameli ?

Pour les marins, le compte Ameli est l'outil complémentaire à l'Espace ENIM pour accéder à vos démarches en lien avec la santé. Il existe une application et un site internet. Pour créer votre compte, vous avez besoin d'une carte vitale et d'un RIB.

Carte vitale : **vigilance** les **numéros au recto** sont nécessaires pour créer le compte Ameli.



À quoi ça sert ?



Attestation paiement des indemnités journalières :

1. Vos paiements
2. Indiquer la période et cocher « indemnité journalière » »
3. Télécharger vos relevés car ils sont disponibles pendant 27 mois.

Changement de situation :

changement adresse postale + numéro de téléphone

Rattacher les enfants sur les cartes vitales de chacun des parents

Vos démarches en 2 clics

- [Attestation de droits](#)
- ▼ [Attestation de paiement d'indemnités journalières](#) ?
- [Déclarer la perte ou le vol d'une carte européenne d'assurance maladie \(CEAM\)](#)
- [Commander une carte européenne d'assurance maladie \(CEAM\)](#)
- [Consulter les délais de traitement de ma Caisse d'Assurance Maladie](#)



Soyez attentifs aux **messages de prévention santé** qui vous concernent (ex : Aime tes dents + dépistage cancer colorectal + cancer du sein + vaccination, etc.)



Pour toute question complémentaire sur vos droits santé, vous pouvez contacter l'ENIM via votre espace personnel ou au 0 809 54 00 64, ainsi que le SSM.

Le présent support est un simple support d'information, il n'a pas de valeur juridique et ne saurait engager la responsabilité du SSM

